

Décision

Générale

colonial

Décision n° 112-400-1930 Congés

n° 112-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

un congé pour affaires personnelles de deux mois et demi, solde dégagée de tous accessoires, est accordé à l'agent indigène des Douanes Mohamed Farah, pour compter du 1er avril 1920